



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 21 avril 2020

### **Du rugby sur un terrain de football?**

La Conférence des directeurs cantonaux de la santé ne respecte pas les règles

**Les représentants de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) se sont exprimés à plusieurs reprises sur les réserves des assureurs-maladie. Pour la CDS, ces réserves financées par les assurés pourraient permettre de compenser les pertes financières des hôpitaux dues à la pandémie de Covid-19. Elle se trompe.**

Les membres de la CDS se sont exprimés à plusieurs reprises sur les opérations annulées et lits vides dans les hôpitaux. Cette situation résulte des décisions prises par le Conseil fédéral visant, pendant le confinement, à n'effectuer que les opérations les plus urgentes. Les hôpitaux perdent donc d'importantes rentrées financières. Or, la CDS estime que les assureurs-maladie, qui sont légalement tenus de constituer des réserves, devraient couvrir cette perte de recettes au titre des prestations qu'ils n'ont pas à fournir.

### **Non-respect des règles**

Ces réserves appartiennent pourtant aux assurés, qui les ont constituées conformément aux dispositions légales en vigueur en s'acquittant de leurs primes. Elles servent à couvrir les prestations. Or, la CDS demande maintenant que ces réserves servent à couvrir des prestations qui n'ont pas été fournies, ce qui contredit la logique du système suisse d'assurance-maladie et reviendrait à en enfreindre les règles. Les prestations à couvrir par les primes et les réserves que celles-ci ont permis de constituer sont pourtant clairement définies: les assurés peuvent ainsi obtenir des prestations médicales même en cas d'événement majeur, et les assureurs-maladie peuvent les payer. La pandémie de Covid-19 est un tel événement. Les assurés et assureurs-maladie s'y sont préparés, ce qui ne semble pas être le cas de la CDS. Il serait temps, au lieu de lorgner sur les montants épargnés par les assurés, d'oser jeter un regard critique sur le résultat de ces omissions et d'envisager comment les futurs défis seront relevés. Il suffit par exemple de considérer le nombre d'hôpitaux inutilement élevé et la coordination régionale qui n'a pour l'heure été réalisée que de manière timorée.

### **Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch*

*Adrien Kay, responsable communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. curafutura accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**